



La lettre d'information sur les vautours et l'élevage

n°3 de septembre 2013

Sommaire

1. Population de vautours : suivi de la reproduction, surveillance des sites de nidification.

2. Alimentation donnée aux vautours : connaissance des dépôts sur placettes et charniers.

3. Dispositif destiné à répondre aux éleveurs : les constats et expertises.

4. Quelques éléments de compréhension sur l'alimentation des vautours.

5. Mortalité brutale du bétail et interventions rapides des vautours.

Édito

Au XX^{ème} siècle, les armes à feu et l'empoisonnement indirect ont provoqué la disparition des vautours dans de nombreux pays européens. Ne subsistaient ainsi que 17 couples en vallée d'Ossau dans les années 70.

Entre 1968 et 2006, cette espèce, menacée d'extinction, a fait l'objet de 5 programmes de réintroduction au sud du Massif Central. Ils ont permis de reconstituer une population viable particulièrement sur les Grands Causses lozériens et aveyronnais, propices à leur adaptation. En effet, les vautours trouvent dans les gorges leurs sites de nidification et sur les causses leurs ressources alimentaires.

Au regard des services rendus par les vautours en matière d'équarrissage naturel et au plan touristique, on peut considérer que l'espèce s'est parfaitement intégrée sur ce territoire.

A l'heure où dans le monde on constate que la plupart des populations de vautours se sont effondrées, victimes des conflits et des traitements phytopharmaceutiques pour l'essentiel, ce qui engendre d'importants problèmes sanitaires, il convient de souligner que la population des Grands Causses est reconnue comme la plus saine et la mieux suivie.

Cette situation s'inscrit en continuité de l'histoire du département de la Lozère dans lequel avait été pris dès 1964 un arrêté de protection de l'Aigle royal.

En parallèle, la pérennité du pastoralisme qui a façonné les paysages si particuliers des causses a permis en 2011 le classement de ces territoires au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le contexte des difficultés des modes d'élevage contemporains, la restauration du lien ancestral avec ces nécrophages génère parfois des incompréhensions dans le milieu agricole. Il convient d'accompagner les éleveurs et de réguler la ressource alimentaire afin de prendre en compte les inquiétudes, pour que perdure cette cohabitation positive.

Les vautours fauves sont en grande partie dépendants des ressources fournies par la mortalité des animaux domestiques, les moutons en particulier. Ils assurent un équarrissage rapide, écologique et peu coûteux pour les éleveurs. Les animaux morts sont déposés sur des placettes individuelles, ou en charniers autorisés pour permettre un suivi quantitatif et sanitaire des pertes d'élevage.

Cette lettre d'information constitue un nouveau point d'étape dans le suivi des synergies entre les vautours et les éleveurs.

Guillaume LAMBERT
Préfet de la Lozère

Création du comité interdépartemental

Dans le cadre de l'élaboration du plan national d'action Vautour fauve et élevage, le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie ont validé en septembre 2011 la mise en place d'un comité interdépartemental pour le suivi et la coordination du plan national d'action dans les départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn.

Le comité interdépartemental regroupe les représentants des acteurs impliqués dans le dossier sous l'autorité du préfet de la Lozère :

- Etat : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), Directions Départementales des Territoires, Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Associations : Ligue pour la Protection des Oiseaux Grands Causses, Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement, Fédération départementale des chasseurs de la Lozère ;
- Profession agricole : syndicats, chambres d'agriculture ;
- Établissements publics : Parc National des Cévennes, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Centre National de Recherche Scientifique ;
- Groupement technique vétérinaire.

Il dresse un bilan régulier de la situation et décide des actions à entreprendre en matière de communication (définition du contenu de la présente lettre, communiqués divers, etc.), de suivi des populations, d'amélioration des procédures liées aux interactions et de maîtrise de la ressource alimentaire.

Les points 1,2 et 3 de la présente lettre, retranscrivent les bilans exposés lors du comité du 2 avril 2013 qui a fixé et validé la thématique des points 4 et 5.

1. Population de vautours : suivi de la reproduction, surveillance des sites de nidification

Quatre espèces de vautours sont aujourd'hui présentes sur le secteur des Grands Causses. Elles forment un cortège de nécrophages et participent pour chacune d'entre elles à des étapes précises dans l'élimination des dépouilles issues de l'élevage et de la faune sauvage.

Les facteurs qui pourraient limiter la population sont l'alimentation disponible, la quiétude et la disponibilité des sites de nidification. Actuellement, les indicateurs - et notamment le succès reproducteur - ne démontrent pas de déséquilibre.

Vautour moine



Les 21 couples de vautours moines (soit 90 % des 26 couples nationaux) n'ont produit que 11 jeunes à l'envol en 2012. 21 couples se sont à nouveau reproduit en 2013.

Des informations sur cette espèce sont disponibles sur le site du Plan National d'Action à l'adresse suivante :

<http://rapaces.lpo.fr/vautour-moine>

Vautour percnoptère



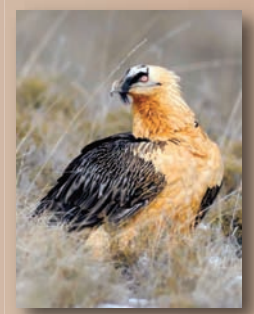
Pour cette espèce migratrice hivernant en Afrique du nord et présente de mi-mars à mi-septembre, un couple reproducteur et deux couples territoriaux ont été observés dans les Grands Causses en 2013.

Le site du Plan National d'Action pour cette espèce peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://rapaces.lpo.fr/vautour-percnoptere>

Gypaète barbu

Cette espèce, se nourrissant principalement d'os, vient en complément des autres espèces de vautours dans la cohorte des nécrophages. Pendant les premières années de leur vie, les oiseaux observent un comportement erratique (déplacements lointains) avant un retour à leur massif d'envol. Pour la première année du projet de réintroduction dans les Grands Causses, deux oiseaux se sont envolés avec succès en 2012, l'objectif étant de créer un lien avec les populations alpines et pyrénéennes. Cardabelle a rejoint les Pyrénées le dimanche 12 mai 2013 et Basalte à rejoint les Alpes le 14 mai.



En juin 2013, une nouvelle opération de lâcher de deux gypaètes a eu lieu en Aveyron dans le cadre de ce programme prévu pour une dizaine d'années. Malheureusement, l'un des oiseaux, victime d'une collision avec une ligne électrique, a été retrouvé mort.

L'évolution de ces oiseaux peut être suivie sur le site suivant : <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-suivi-des-oiseaux>

Vautour fauve

PONTES ET SUCCÈS DE REPRODUCTION

La méthode de recensement des pontes étant constante depuis plusieurs années, on peut estimer que la tendance d'évolution du nombre de pontes reflète celle du nombre de couples reproducteurs.

Les données concernant le nombre de jeunes à l'envol sont consolidées au mois d'août de l'année en cours. Le baguage d'une cinquantaine de poussins par le PNC et la LPO Grands Causses et un suivi constant et sur le long terme sont nécessaires à la gestion des populations. C'est ce travail sur une longue durée qui permet d'avoir la population la mieux connue au monde.



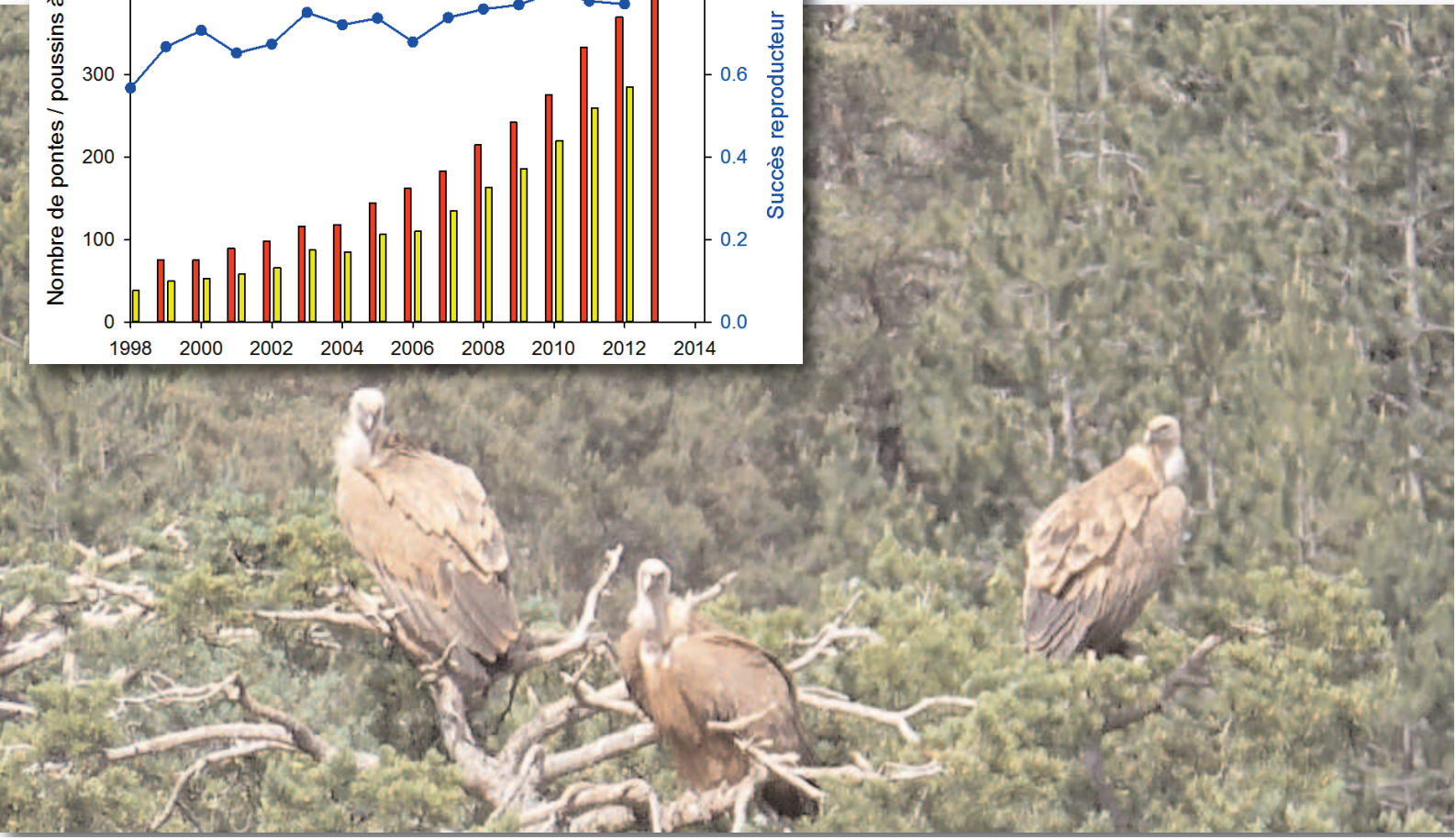
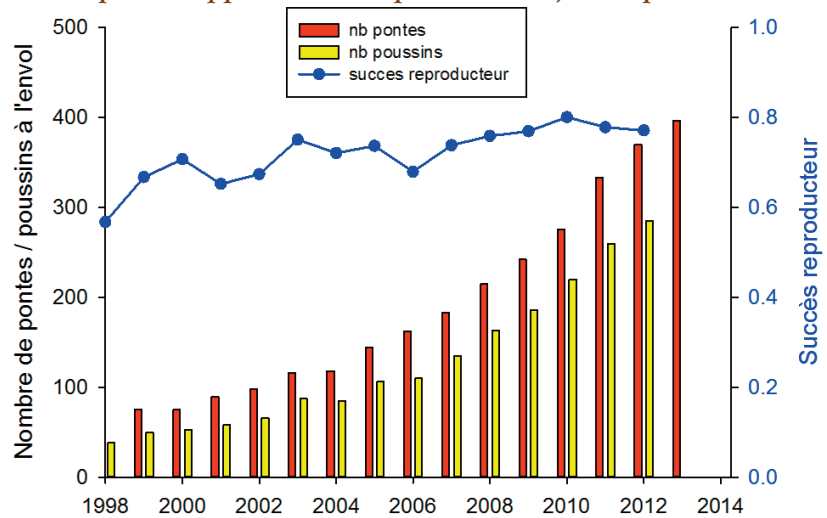
Depuis 1998, le nombre de couples reproducteurs croît régulièrement pour atteindre 414 pontes en 2013. Ce succès de reproduction s'accompagne d'un taux de survie juvénile constant depuis 10 ans.

Le succès reproducteur correspond au nombre de jeunes à l'envol par rapport au nombre d'œufs déposés.

Ces chiffres reflètent la bonne santé de la population des Grands Causses, le taux de reproduction généralement observé étant de 70 % environ.

- Carte des sites de reproduction de la colonie de vautours fauves des Grands Causses 

- Exemple du rapport entre les pontes et les jeunes produits



Limentation donnée aux vautours : connaissance des dépôts sur placettes et charniers.

Au-delà de la nourriture issue des mortalités de la faune sauvage, la plus importante partie des ressources alimentaires des vautours provient des mortalités du bétail. Les animaux morts sont déposés par les éleveurs sur des placettes d'alimentation. Par ailleurs, des charniers peuvent accueillir les mortalités issues de plusieurs élevages. En Lozère, deux d'entre eux sont gérés par la Ligue de Protection des Oiseaux Grands Causses et deux autres (dont la fermeture est prévue pour cet été) par le Parc national des Cévennes qui assurent la collecte auprès des éleveurs.

Exemple de nourrissage pour l'année 2012, répartition des apports dans les départements concernés

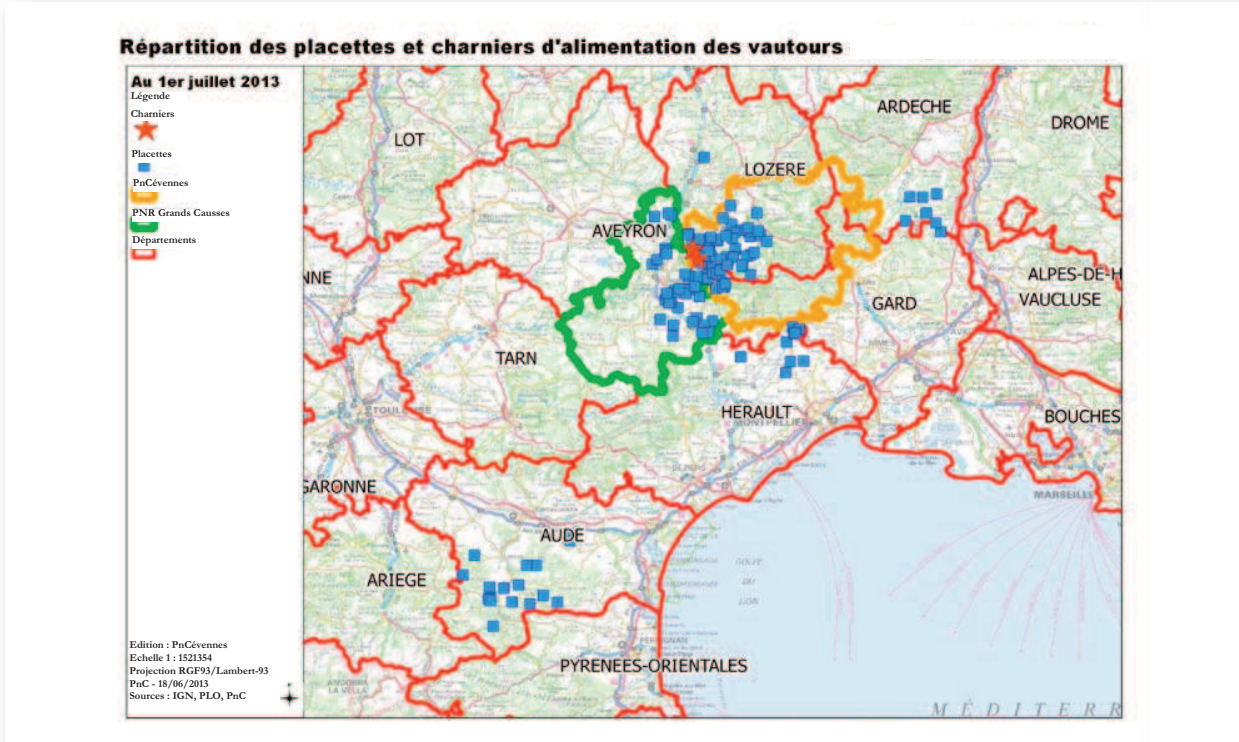
Placettes Lozère : 39 (pour 49 éleveurs)	36,2 tonnes
Charniers PNC : 2 (fermeture définitive en 2013)	18,4 tonnes
Charniers LPO : 2	25,4 tonnes
Placettes Aveyron : 45	45 tonnes (données suivant chiffres 2011)
Placettes Ardèche : 9	18,9 tonnes
Placettes Gard : 4	4,6 tonnes
Placettes Hérault : 9	12,5 tonnes
Total :	161 tonnes



Au 31 août 2013, les deux charniers du PNC seront fermés. Il a été décidé en comité interdépartemental de compenser à hauteur de 70 % les apports de nourrissage ainsi supprimés par la création de placettes individuelles pour des éleveurs. Cette baisse de 30 % est une réponse au souhait de la profession agricole de freiner l'accroissement de la population de vautours fauves.

Ainsi, 9 premières placettes seront réalisées par le PNC et compenseront 56 % de cette suppression. Les éleveurs (fournisseurs de ces charniers) ne pouvant pas disposer de placette se tourneront vers le SPE (Service Public d'Equarissage).

Les placettes complémentaires destinées à atteindre les 70 % de compensation du nourrissage seront recherchées dans l'aire d'exploration des vautours, mais dans un cercle géographique plus large qui favorisera les connexions avec les populations alpines et pyrénéennes.

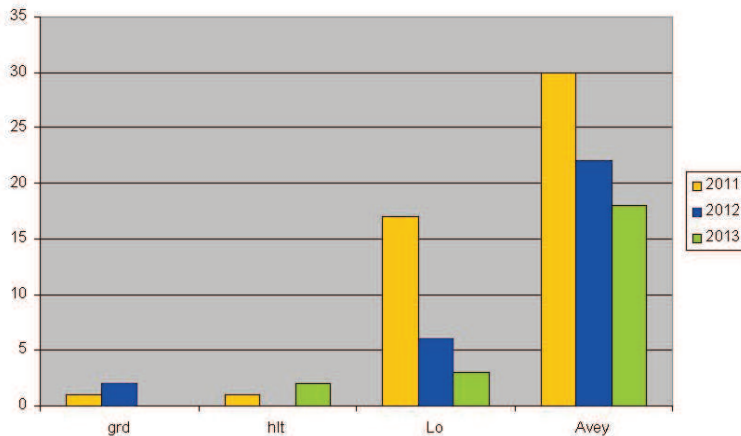


De manière générale, il est indispensable d'éviter tout dépôt sauvage de carcasses afin de permettre une bonne connaissance de l'alimentation apportée aux vautours.

dispositif destiné à répondre aux éleveurs : les constats et expertises

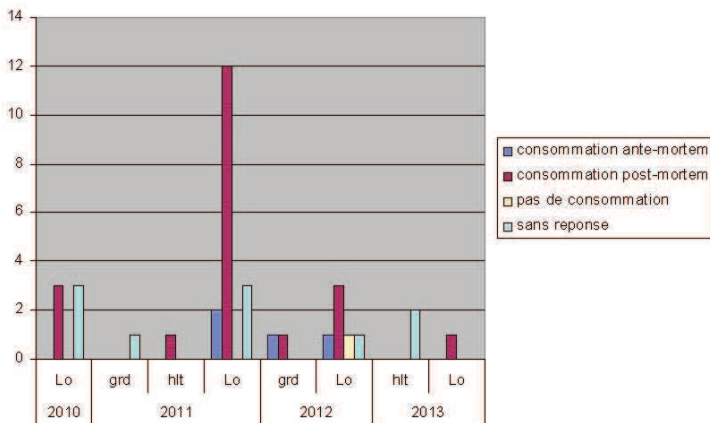
Afin de répondre aux inquiétudes des éleveurs liées aux cas d'interventions sur des animaux vivants, une procédure de constat et d'expertise vétérinaire a été mise en place afin d'apprécier le moment (avant ou après la mort de l'animal) d'intervention des vautours sur les animaux.

Bilan cumulé des constats effectués pour les années 2011, 2012 et 2013 dans le domaine de prospection de la colonie des Grands causses.



Conclusions des expertises vétérinaires

A l'issue des expertises vétérinaires, quatre cas ont démontré une intervention ante-mortem (avant la mort) des vautours. Il s'agissait d'animaux blessés, agonisant et ne pouvant se soustraire aux vautours.



Les trois années de fonctionnement du dispositif permettent de valider le comportement charognard du Vautour fauve dans les Causses.

Un rapport d'analyse sur plus de 500 cas réalisés dans les Pyrénées amène aux mêmes conclusions.

Le Vautour fauve intervient la plupart du temps dans un contexte typique de charognard (équarrisseur naturel) sur des animaux morts. Cependant, il peut intervenir avant la mort de l'animal dans des cas bien particuliers : animaux affaiblis ou en difficulté momentanée (complications de mise bas, forte boiterie, animal coincé dans un grillage, ...) ne leur permettant plus de se soustraire aux vautours.

Dans les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées, les chiffres des trois années ayant connu le plus de plaintes (2007 à 2009), pour lesquelles des expertises vétérinaires ont été réalisées, montrent que l'impact du Vautour fauve sur la mortalité des animaux représente 0,37 % de la mortalité totale des ovins (ces taux comprenant aussi l'intervention des vautours en facteur accélérant de la mort).


Le dispositif constat/expertise

Depuis 2011, l'ONCFS est chargé de la coordination des expertises pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon avec l'appui de la FRGTV (Fédération régionale des groupements techniques vétérinaires). Un travail que les vétérinaires ont effectué avec sérieux. En 3 ans, 99 % des expertises vétérinaires ont été réalisées dans la journée suivant l'appel. Ces expertises permettent d'avoir des éléments précieux pour l'analyse de la situation.

Il est important que ce dispositif soit mené à bien dans la journée. Quand ce n'est pas possible, l'éleveur doit mettre en place les mesures de protection du cadavre afin de pouvoir réaliser l'expertise au mieux le lendemain.

La participation des éleveurs a été essentielle à ce dispositif visant à mieux connaître et faire connaître les interactions des vautours sur le cheptel domestique, apportant des éléments importants pour la compréhension du comportement alimentaire des vautours.

Que faire en cas de présence de vautours perçue comme agressive ?

- Faire partir les vautours et couvrir la carcasse
- Appeler l'ONCFS au 04 66 65 16 16 pour la Lozère pour réaliser le constat
- Pour plus d'information, ci-joint la procédure complète 



4.



Quelques éléments de compréhension sur l'alimentation des vautours.

Les vautours fauves sont des rapaces parfaitement adaptés pour rechercher et consommer des cadavres. En plus des adaptations morphologiques (bec puissant, cou dénudé permettant de pénétrer dans le cadavre, système digestif adapté pour éliminer toute contamination bactérienne), leurs comportements sont très spécialisés et notamment tournés vers un mode de vie grégaire, fait rare chez les rapaces.

La recherche de carcasses s'effectue en vol, à une altitude comprise entre 300 et 2000 m. Ils parcourent en moyenne 100 km par jour, mais souvent bien davantage (jusqu'à 360 km). Ils patrouillent en petits groupes de 5 à 10 individus, rarement seuls, et le plus souvent en observant le comportement de leurs congénères. Leur acuité visuelle est considérée comme la plus fine du règne animal : une carcasse de brebis peut-être détectée à plusieurs km. Quand un groupe a détecté une carcasse, les oiseaux descendent et tournent pour vérifier qu'il s'agit bien d'un animal mort et non simplement endormi. Ce comportement est vu par les autres groupes de vautours à plusieurs km de distance. En quelques minutes une centaine de vautours peut se regrouper en vol, puis au sol, près d'une carcasse, alors qu'aucun d'entre eux n'était visible (à l'œil humain !) auparavant.

Une fois posé, les vautours peuvent parfois attendre jusqu'à plusieurs heures avant de commencer à s'alimenter. En effet, ils se sentent vulnérables au sol et un décollage en urgence leur est parfois difficile : il faut qu'ils soient parfaitement rassurés pour commencer à manger. La présence d'un grand nombre de vautours est alors un gage de sécurité, car le moindre danger sera détecté plus tôt. Les vautours rechignent également à manger seuls, car ils peinent alors à ouvrir la carcasse. En revanche, quand ils sont nombreux, en tirant à plusieurs de tous côtés, ils parviennent à ouvrir rapidement la carcasse et peuvent la consommer.

Le début de la curée consiste en un « empilement » de vautours (type « mêlée de rugby ») où les individus se gorgent de viscères et muscles. A ce moment, il peut sembler voir une patte de la brebis bouger, sous l'effet des nombreux vautours tirant sur les muscles. Après une quinzaine de minutes, les vautours raclent les os, en effectuant de nombreuses postures d'intimidation (sauts, ailes ouvertes, cris). Au bout d'une heure, il ne reste plus que la peau et les os.

L'avantage de se nourrir à plusieurs est donc multiple : plus de sécurité, d'efficacité, de rapidité et au final moins de temps passé au sol.



Mortalité brutale du bétail et interventions rapides des vautours.

La mort subite est un terme médical qui recouvre une multitude d'affections qu'elles soient accidentelles, métaboliques, toxiques ou infectieuses. L'appréciation du caractère immédiat de la mort peut être subjective. Certaines affections déclenchent des troubles cliniques durant plusieurs heures. Or, à l'échelle de la surveillance possible du bétail, l'éleveur peut avoir un ressenti de mort subite alors que, médicalement, il s'agit d'une affection aiguë. À un autre degré, l'expression d'une maladie peut être subite, car la découverte de l'affection est brutale : l'avortement, par exemple, se découvre brutalement, à l'expulsion du nouveau né mort alors que le processus de mortalité in utero est bien plus long.

Certains auteurs classent les morts subites entre celles qui laissent des traces et celles qui n'en laissent pas. En effet, les traces susceptibles d'être laissées le seront, hors accident, sur les tissus dits mous : les viscères (intestins, foie, rate, poumon, cœur,...) et les muscles. Une des causes les plus spectaculaires, car extrêmement subite est bien sûr la fulguration : la foudre frappe et tue sur le coup un ou plusieurs animaux. Mais la foudre laisse des traces faillibles dans les mémoires, infaillibles et géolocalisables via les traces de décharges électromagnétiques (services Météorage© très précis mais onéreux). Peu d'accidents directs, hors des chutes mortelles d'une grande hauteur, entraînent des mortalités subites en dehors des traumatismes crâniens violents, mais des accidents indirects peuvent être responsables de mortalité subite en particulier chez les brebis, la peur pouvant les précipiter contre un obstacle et entraîner leur étouffement. À l'opposé, un ruminant qui pour une raison quelconque se retrouve les membres plus haut que le corps (dans une ornière par exemple) ne saura pas se relever, météoriser, et pourra mourir très rapidement.

Les transitions sont des périodes à risque : les mises à l'herbe, d'abord, car elles sont des périodes propices aux entérotoxémies (déséquilibre de la flore intestinale entraînant la mort en quelques heures), aux tétanies d'herbage (carence en magnésium), aux carences en sélénium pouvant donner des myocardoses mortelles, des météorisations mousseuses (la luzerne...) ou gazeuses (obstruction de l'œsophage ou de la gouttière œsophagienne), aux phénomènes d'allergie (emphysème des regains), aux dilatations et torsions d'organes, aux ulcères perforants de la caillette et aux intoxications végétales (if, œnanthe, colchique,...). Autre transition, la mise-bas est une période à risque avec son lot d'avortements depuis le rejet des premiers stades de fœtus jusqu'aux cas de mortinatalité, totale (tous les produits) ou partielle (un veau ou un agneau et pas l'autre). La prématurité ne fait pas bon ménage également avec la mise-bas en plein air intégral. Les mises-bas difficiles peuvent entraîner des hémorragies mortelles. Celles se déroulant dans des conditions météorologiques extrêmes ou prenant trop de temps restent également à grand risque. Le prolapsus utérin (appelé également retournement de matrice) peut-être cause d'intervention rapide des vautours qui perçoivent mal la différence entre des viscères vivants et des viscères morts. Autour du vêlage, l'hypocalcémie tant chez la vache (laitière mais aussi allaitante), que chez la brebis, peut, dans des cas rares, être responsable de mortalité brutale surtout quand elle s'accompagne de conditions extérieures hypothermisantes.

Les parasites sont source de maladies comme les piroplasmoses qui peuvent exceptionnellement tuer rapidement et sûrement si un traitement n'est pas mis en place. Certaines septicémies brutales atteignent les jeunes veaux par exemple dans le cadre de diarrhées très rapidement débilitantes ou des mammites suraiguës le plus souvent proches de la mise bas. Les corps étrangers et particulièrement ceux stabilisés un jour, peuvent être responsables de mortalité brutale une fois le cœur atteint. Une maladie bouchant de gros vaisseaux allant jusqu'à les faire éclater, la « thrombose de la veine cave », peut entraîner une mortalité brutale dans un flot hémorragique interne qui ne laisse pas de traces à l'extérieur de l'animal. La mortalité par syncope, lors de fortes chaleurs par exemple, est une affection courante.

Cette liste bien longue n'est malheureusement pas exhaustive et d'autres causes plus rares existent. Si l'on combine cette diversité de causes possibles avec le fait que les vautours interviennent très vite sur un animal mort, cela renforce la difficulté de conclure sur les causes de la mort quand on ne retrouve sur place que la peau et les os.

Cette lettre a été élaborée par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère, avec la participation des structures suivantes :

DDCSPP de la Lozère, LPO Grands Causses, Parc national des Cévennes, Chambre d'Agriculture de la Lozère, Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, ONCFS, PNR des Grands Causses.

Et les contributions de Olivier Duriez, biologiste au CNRS à Montpellier et du Docteur vétérinaire Frédéric Decante.